

SAEM SAGEST TIGNES DEVELOPPEMENT
 BP 51
 IMMEUBLE LA MARLIERE
 73320 TIGNES
 SIRET 349231068 00017 APE/NAF 7990Z

Conv. coll. Code du travail : art. L3141-3 à L3141-21, L3164-9, L1237-1
 L1234-1 à L1234-2, L1234-4 à L1234-6
 Accord d'entreprise du 27/06/2000

N° Séc.Soc. 1751035288075 64 Matricule 7737
 Ancienneté 2 an(s) et 4 mois
 Date d'entrée 28/09/18 Service TIGNESPAC
 Emploi Hôte d'Accueil Agent Polyv.
 Unité TIGNESPAC
 Pôle Pôle Sport, Loisir & Evenement
 Catégorie Non cadre Horaire 151,6700

BULLETIN DE PAIE CLARIFIE

Période du 01/03/19 au 31/03/19
 Paiement le 28/03/19 par Virement

M MASSOTTE CEDRIC

La Combe Folle
 Appart 5
 73320 TIGNES

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salariée	Part employeur
				Gain	Retenue
Salaire mensuel				1521,22	
Prime d'ancienneté		1591,32	2,000	31,83	
Avantages en nature logement	1,00	70,10		70,10	
TOTAL BRUT				1623,15	
SANTE					
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		1623,15		0,00	113,62
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès				0,00	0,00
Complémentaire Santé				0,00	0,00
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		1623,15		0,00	26,78
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée		1623,15	6,900	112,00	138,78
Sécurité Sociale déplafonnée		1623,15	0,400	6,49	30,84
Complémentaire Tranche 1		1623,15	4,010	65,09	97,55
Complémentaire Tranche 2				0,00	0,00
Supplémentaire		1623,15	0,910	14,77	22,40
Contribution d'Equilibre Technique				0,00	0,00
Réduction cotisation heures supplémentaires				0,00	0,00
FAMILLE-SECURITE SOCIALE		1623,15		0,00	56,00
ASSURANCE CHOMAGE		1623,15		0,00	68,17
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		1623,15		0,00	47,82
COTISATIONS STATUTAIRES OU PREVUES PAR LA CONV. COLL.		1623,15		0,00	6,50
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu		1594,74	6,800	108,44	0,00
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu		1594,74	2,900	46,24	0,00
ALLEGEMENT DES COTISATIONS				0,00	-385,01
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				353,03	223,45
Avantages en nature logement				70,10	
Différence Logement		14,35	100,000	14,35	

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	Montant
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	1185,67

Net à payer 24,02

Impôt sur le revenu					Base	Taux de prélèvement à la source	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source					1316,36	0,00	0,00
Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Heures supplémentaires
Période	1623,15	353,03	223,45	70,10	1316,36	140,50	0,00
Année	4869,45	1059,09	670,35	210,30	3949,08	413,50	0,00
Compteurs		Pris	Restant	Acquis	Dates de congés		
Congés		0,00	0,00	12,71	Du	Au	
RTT Jrs fériés		0,00	5,00	1,50	Du	Au	
Repos compensateurs		0,00	0,00	0,00	Du	Au	
Total versé par l'employeur							1846,60
Net payé en euros							1185,67
Allègement des cotisations employeur							511,62

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.